

LISTE DES DELIBERATIONS
Commune de Moulins-en-Bessin
Département du Calvados

Séance du 05/03/2026

Date de la Convocation : 26/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la salle de conseil - 1040 Rue de Creully Martragny à Moulins en Bessin, sous la présidence de Madame Véronique GAUMERD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11 et 12 à 19h45

Nombre de votants : 11 et 12 à 19h45

Présents : Véronique GAUMERD (Maire), Hervé GUIMBRETIERE (Adjoint au Maire), Jean-Daniel LECOURT (Adjoint au Maire), Olivier CHAUVIN, Jean-François COLLIN, Alain DAIREAUX, Julie FOUVILLE, Noémie LECOMTE, Séverine LENOEL, Patrice RENAUD, Grace RUFIN (arrivée à 19h45), Nicolas SOYEZ (Conseillers).

Absents excusés : Josette GUILBERT,

Absente : Catherine MICHEL,

Madame Séverine LENOEL est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2026

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de Moulins-en-Bessin du Lundi 19 janvier 2026 est approuvé A 11 VOIX POUR.

DEL 2026-05 Périmètre pour inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 12 VOIX POUR

- Approuve les zonages tels que définis sur les cartes jointes en annexes
- Autorise Le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

DEL 2026-06 Délibération autorisant Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 12 VOIX POUR

- Autorise Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 42001.22 €, soit 25 % de 168 004.89 €. Cette autorisation est donnée jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2026 au plus tard.

DEL 2026-07 Déduction du loyer de Madame JEANNE Paulette suite à l'augmentation de la consommation d'eau : utilisation de la salle communale lors des manifestations

Après en avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 11 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

- Décide de déduire du loyer du mois d'avril 2026 la somme de 64.22 €, établissant ainsi ce loyer à 143.82 € au lieu de 208.04 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30